

	Club de Tennis de Table de Vannes Ménimur Contact : 06 15 62 39 02 cttmenimur@gmail.com	Cadre réservé à l'administration
		<input type="checkbox"/> Cotisation payée <input type="checkbox"/> Certificat médical fourni <input type="checkbox"/> Auto-questionnaire Santé <input type="checkbox"/> Licence validée

Fiche d'inscription pour les nouveaux – Saison 2025 / 2026

Possibilité d'inscription en ligne si paiement par CB

Coordonnées personnelles de l'adhérent (écrire en MAJUSCULES)

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Date de naissance	
Lieu de naissance (code postal + ville)	
Nom de naissance	
Tél Domicile	
Tél portable joueur	
Tél portable parents	
Adresse mail joueur	
Adresse mail parents	
Nom du dernier club fréquenté	

Montant de la licence 2025/2026

Tarifs (quel que soit le nombre d'entraînements hebdomadaires)		
Cotisation Jeunes (moins de 15 ans)	(nés en 2011 et après)	115 €
Raquette + housse (Jeune débutant)	(prix coûtant)	40 €
Cotisation Adulte/Junior (16 ans et +)	(nés en 2010 et avant)	135 €
Cotisation Loisirs Adultes	(nés en 2007 et avant)	100 €
Joueurs externes	(déjà licencié ailleurs)	50 €
Maillots club compétition adultes*		35 €
<i>*Obligatoire pour les compétiteurs en championnat seniors Réduction de 10€ à partir de la 2^{ème} licence de la même famille Règlement possible par chèque (à l'ordre du « CTT Vannes Ménomur »), espèces, Coupons Sport, Chèques Vacances, bons CAF, Pass'Sport, Possibilité de paiement en plusieurs fois. Certificat Médical obligatoire pour une première inscription à partir de 40 ans</i>		

Coût de la licence 2025-2026

Réduction familiale / autre

Total à régler

Personnes à prévenir en cas de nécessité

1) Personne 1

Nom : Prénom :

Relation : Téléphone :

Email :

2) Personne 2

Nom : Prénom :

Relation : Téléphone :

Email :

A Vannes, le : / /

Signature de l'adhérent ou Représentant légal :

Pour le paiement par chèque, possibilité de préparer 3 chèques. Les chèques seront encaissés aux dates suivantes : 15/10, 15/11 et 15/12.

Je paye en 3 fois

Cadre réservé à l'administration

Chèque (montant :)

Espèce (montant :)

Coupons sports (montant :)

Chèques vacances (montant :)

Bons CAFs (montant :)

Autres (montant :)

Rapporter au club dans une enveloppe (en y indiquant vos nom et prénom) avec les éléments suivants (inutile si inscription en ligne)

Pour une ré-inscription au club

- **Le bordereau de demande de licence 25-2** (ne pas oublier de signer au recto et de cocher au verso la garantie facultative de base comprise dans le prix de la licence ; inutile de souscrire aux garanties complémentaires).
- **Le montant de la cotisation** par chèque (à l'ordre du CTT Vannes Ménimur), espèces, coupons sport, Pass sport, chèques vacances ou bons CAF, virement bancaire ou par carte bancaire via Helloasso (paiement sécurisé)
- **Certification médicale :**

Lorsque le licencié répond « oui » à une des questions d'un auto-questionnaire médical, il doit fournir obligatoirement un certificat médical datant de moins d'un an, l'autorisant à pratiquer le tennis de table, y compris en compétition. Dans le cas contraire, il atteste sur l'honneur avoir répondu « non » à toutes les questions et est alors en règle avec la certification médicale.

Les différents cas en fonction de la catégorie d'âge :

- Cas des licenciés mineurs : le licencié peut remplir l'auto-questionnaire médical pour mineurs (25-10-2) et/ou fournir un certificat médical si nécessaire.
- Cas des licenciés adultes -40 ans (Seniors) : le licencié peut remplir l'auto-questionnaire médical pour majeurs (25-10-1) et/ou fournir un certificat médical si nécessaire.
- Cas des licenciés vétérans : le licencié doit obligatoirement fournir un certificat médical à chaque changement de catégorie (donc lorsqu'il passe vétérans l'année de ses 40 ans et ensuite tous les 5 ans). Dans les autres cas, il peut fournir un auto-questionnaire médical pour majeurs (25-10-1).

Quelques cas particuliers :

- Un senior (moins de 40 ans) ayant fourni un certificat médical l'an dernier où il y a deux ans et qui passe vétéran doit de nouveau fournir un certificat médical pour la saison 2025-2026.
- Un vétéran qui aurait dû fournir un certificat médical en 2025-2026 selon l'ancienne réglementation ne devra le faire que s'il change de catégorie vétérans en 2025-2026, sinon, il pourra de nouveau présenter un auto-questionnaire médical.
- Un certificat médical est à fournir pour une première inscription dans la catégorie vétéran

Pour une nouvelle inscription au club (les documents ci-dessus, y compris le certificat médical obligatoire pour les personnes nés en 1985 et avant) :

- **La fiche d'inscription** complétée